

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2024

Le onze juin deux-mille-vingt-quatre à 18h30 : le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUNNEVAL Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. BRUNNEVAL Sébastien, M. CHERON Sébastien, Mme LAZUR Myriam, M. GERARD Alexis, Mme LANGLOIS Annabelle, Mme LETIERCE Aurélie, M. CAQUELARD Julien, Mme BATTE Delphine et M. LALLEMENT Laurent formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : 1

Pouvoirs : de M.DUBOS Patrice à Mme LAZUR Myriam

Secrétaire de séance : Mme LAZUR Myriam,

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 11 avril 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES JOUETS DE NOEL 2024 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir l'attribution de bon d'achat d'un montant de 35 euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'attribution d'un bon d'achat de 35€, à dépenser au magasin MAXI TOYS de Dieppe, aux enfants de la commune jusqu'à l'âge de 11ans révolu.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide que les parents le désirant pourront abonder à leur frais ce bon d'achat, afin d'offrir à leur enfants un cadeau d'un montant maximal de 70 €.

Les jouets achetés resteront au magasin, la Mairie se chargera d'aller les récupérer pour les distribuer lors du Marché de Noel de la commune, fixé le samedi 14 décembre 2024.

COLIS DES AINÉS 2024 :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'offrir un colis de fin d'année, aux personnes de la commune âgées de 70 ans et plus.

La distribution sera effectuée le samedi 21 décembre 2024 en matinée.

REPAS DES AINÉS 2022 :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'offrir un repas aux personnes de la commune âgées de plus de 62 ans, d'inviter, le personnel communal et les conjoints respectifs, l'Abbé de la paroisse de Saint Pierre de Bacqueville ainsi que les élus locaux.

Celui-ci se déroulera à la salle communale. La date reste à déterminer et fera l'objet d'une communication ultérieure. Le planning de fin d'année étant conséquent, il est envisagé d'offrir ce repas au premier trimestre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

M. BRUNNEVAL

M. CHÉRON

Mme LAZUR

Mme BATTE Delphine

M. DUBOS

M. GERARD

Mme LANGLOIS

Mme LETIERCE

M. CAQUELARD

M. LALLEMENT Laurent